

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 037-2016

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.110

Déposée le: 27.01.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Müller (Bern, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: _____ du _____

Direction: Chancellerie d'Etat

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



Réexamen périodique des tâches

La Constitution cantonale prévoit à l'article 101, alinéa 4 que « chaque tâche sera périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile ».

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment s'acquitte-t-il de ce mandat ?
2. Quelles mesures a-t-il prises et avec quels résultats ? Quelles sont les prochaines démarches prévues ?